## PRIX DES BENJAMINES

2ème(P/ 3460), — 24/09/2023 12h35, LA MARTINIQUE

PLAT, 1.100 meters, Corde à GAUCHE, Terrain TR SOUPLE (3,8)

6.800 (3.400, 1.360, 1.020, 680, 340)

ARRIVEE OFFICIELLE: 6 Engagés. 1 Forfait. 5 Partants Définitifs.

Temps du 1er : 1.10.84 (Redk : 1. 4.40)

## **COURSE A CONDITIONS**

Pour pouliches de **2 ans**. **Poids** : **56 k**. Les pouliches nées et élevées hors Caraibes porteront 2 k. Les pouliches n'ayant pas été classées dans les trois premières recevront 2 k. Surcharges accumulées : 1 k.1/2 par course gagnée.

Cette épreuve ne sera disputée que si trois pouliches sont déclarées partantes définitives.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

=======>ATTENTION: CONDITIONS MODIFIEES ==========

## Décisions des commissaires

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 3 0 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop. A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu l'entraîneur Romain SAINTE ROSE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour avoir présenté la pouliche TANASSANG au public avec ses oeillères australiennes, alors qu'à la déclaration des partants, el le n'avait pas été déclarée comme devant enêtre munie. La pouliche DRAMAKUTA a subi un prélèvement biologique.

## Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place Cheval N°

N° Père/Mère

Écart au Couleurs Propriétaire précédent

Entraîneur Jockey

Poids Gain Prim. Prim. Suppl. Equipement(s) Écurie. Éleveurs prop. elev.

1	PICOLA F.PS. 2 A.	Par: BIRCHWOOD 01 et DREAM (Corde:04) D'ANGE (SAGEBURG)	MME L. JEREMY 60 kg DUPELIN MOISAN (59,5kg) 3.400 2.556 774 LALUNG	NNL	M. BRIDOUX
2	DRAMAKUTA F.PS. 2 A.	Par: ECLAIR  DU FADA et 3.L  AY CHECHE (Corde:03) (ZIGWAKI)	JC. JEAN- JC. BAPTISTE 56,5kg CAZAKO VIGIE (56 kg) 1.360 1.022 309	NNN	G. ZIE
3	CARIFTA F.PS. 2 A.	Par: BROOX ENC 04 et HANOUKA (Corde:05) THIERRY HAYOT	S. ISIDORE 56,5kg JOUSSELIN BOUAZIZ (56 kg) 1.020 767 232	NBL	O. NEMORIN
4	TANASSANG F.PS. 2 A.	Par: ASANGA et 02 TINASSANG (SEA'S LEGACY)  Par: ASANGA  ENC (Corde:02)  M-A.SORHAINDO/A.DRAME/S.SAINT R	E- R. SAINTE ANTHONY 58 kg ROSE BERNARD (57,5kg)	NNN	R. SAINTE ROSE
5	THIASSANG F.PS. 2 A.	Par: ASANGA 30L (Corde:01) R.IRDOR/F.LABONNE/R.NICOLSON/	R.S R. SAINTE CEDRIC 56 kg 340 255 77 ROSE REYNAUD (54 kg)	ANL	R. SAINTE ROSE, R. IRDOR